

DATE: 21/06/2022

RÉFÉRENCE: [CORRUSS] DGS-URGENT N°2022_63

TITRE : MONKEYPOX – COMPLEMENT SUR LA STRATEGIE DE VACCINATION POUR LES PERSONNES CONTACTS A RISQUE A LA SUITE DE L'AVIS DE LA HAS DU 16 JUIN 2022 – ACTUALISATION DU DGS URGENT N°2022-58

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédicure-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

La Haute Autorité de santé a publié un avis relatif à la vaccination des primovaccinés et des populations pédiatriques contre le virus Monkeypox le 20 juin 2022. L'avis est disponible sur le site de la HAS [\[avis de la HAS du 16 juin 2022 relatif à la vaccination des primovaccinés et des populations pédiatriques\]](#).

Cet avis recommande :

- pour les personnes ayant bénéficié d'une vaccination antivariolique avec un vaccin de 1^{ère} génération avant 1980 et répondant à la définition de contacts à risque, **l'administration d'une seule dose de vaccin Imvanex**. Un document justifiant de la vaccination et/ou une cicatrice gaufrée au point d'injection et cohérente avec une histoire de vaccination antivariolique constitue une preuve d'une vaccination antivariolique préalable. Pour les sujets immunodéprimés précédemment vaccinés, un schéma à 3 doses reste recommandé ;
- pour les mineurs, la vaccination ne doit être envisagée qu'au cas par cas, après avis d'un spécialiste et d'une évaluation stricte du bénéfice risque pour le mineur concerné, dans le cadre d'une décision médicale partagée et avec le consentement des parents (ou du responsable légal de l'enfant) quand il est requis, et de l'adolescent le cas échéant.

Liens utiles :

- l'ANSES a rendu un avis portant sur les recommandations relatives à la réduction du risque de diffusion du virus Monkeypox aux animaux en France. Cet avis a été mis en ligne sur le site de l'ANSES : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SABA2022SA0102.pdf>
- La mission COREB a mis en ligne sur son site un diaporama de l'état de connaissance sur Monkeypox à destination des professionnels de santé : <https://www.coreb.infectiologie.com/fr/former-et-informer-sur-monkeypox-diaporama.html>

Cette situation sanitaire étant inédite et évolutive, ces conduites à tenir sont susceptibles d'être régulièrement actualisées. Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance de ces documents et de votre mobilisation.

Pr. Jérôme SALOMON

Directeur Général de la Santé

Signé

